

Message de rentrée du 30 août 2021 de la DGS

Cher-e-s collègues,

Nous nous retrouvons en cette rentrée après une période de vacances estivales pour nombre d'entre vous dont, je l'espère, vous aurez pu profiter le plus possible.

Je souhaite vous faire part des nouvelles mesures liées à la mise en place du passe sanitaire que nous appliquerons pleinement lundi 6 septembre après la semaine de souplesse annoncée hier par le Gouvernement.

Conformément à la réglementation, la collectivité devra procéder à sa mise en œuvre, qui sera **limitée strictement aux secteurs prévus par les textes** : de manière permanente, les médiathèques, les musées, les autres lieux culturels (Shadok, ...), les piscines, la patinoire et les professions médicales (PMI, centre de vaccination, médecine du travail). Concrètement, cela signifie que pour la grande majorité d'entre vous, la mesure n'aura aucun impact au niveau professionnel.

Cependant, si vous êtes concerné-e, les dispositions ont été prises et l'information et les modalités de mise en œuvre du passe sanitaire ont été ou sont en train d'être relayées par votre hiérarchie et vous en serez tenu-e informé-e.

En cas de doute sur votre situation, vous pouvez consulter vos responsables RH de proximité, qui sont à votre écoute et sauront vous apporter les réponses adéquates.

Ces mesures s'imposent à la collectivité et à ses agents-es. Dans ce contexte, nous mesurons les difficultés professionnelles, managériales et humaines que pourrait poser cette nouvelle réglementation pour celles et ceux d'entre vous qui sont concerné- e-s. Après plusieurs mois d'une crise particulièrement difficile, nous souhaitons donc que son application soit pragmatique et humaine : nous accompagnerons ainsi chaque situation, avec l'appui de la DRH.

Il est également important de rappeler à toutes et tous, quelle que soit votre situation, que les gestes barrières, notamment le port du masque, restent impératifs dans tous les espaces professionnels.

D'autre part, les facilités d'accès à la vaccination pour les agents de l'Eurométropole sont toujours actives, avec une ligne dédiée pour la prise de rendez-vous (**03 68 98 55 00** ou **poste interne 85500**).

Les services de restauration collective continuent quant à eux de fonctionner, ils ne sont pas affectés par ces mesures.

Vos interlocuteurs RH habituels, la DRH et la Direction générale sont à la disposition de chaque agent-e et encadrant-e pour toute interrogation ou difficulté, et permettre que cette période de rentrée, bien que particulière, se déroule sereinement pour chacune et chacun d'entre vous ainsi que pour nos publics.

Pour les collègues concerné-e-s par le télétravail, les règles précédentes restent pour l'instant en vigueur.

Je vous remercie pour votre engagement et vous souhaite à toutes et tous une bonne rentrée.

Cordialement,

Delphine JOLY
Directrice Générale des Services

Ville et Eurométropole de Strasbourg
Direction générale des services
1 parc de l'Étoile 67076 Strasbourg Cedex